		France			
SIGLE	DEFINITION	DESCRIPTION		SIGLE	DEFINITION
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	Politique sociale menée dans le cadre du code de l'Action sociale et des familles, l'ASE relève de la compétence des départements français. Ces missions comprennent des actions de prévention et de soutien en direction des enfants et des familles en difficultés psycho-sociales, et des actions de prise en charge d'enfants qui, pour des raisons diverses, ne peuvent demeurer dans leur famille.	=	SAJ	Service d'aide la jeunesse
AEMO		L'AEMO est une mesure judiciaire civile (ordonnée par le Juge des Enfants) au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille. Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable (de 6 mois à 2 ans, renouvelable		EMA	Equipe Mobil d'Accompagn ent
	Action Educative en Milieu Ouvert	jusqu'aux 18 ans de l'enfant). Une AEMO s'inscrit dans le domaine plus large de l'enfance en danger. Il s'agit pour le travailleur social (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants ou assistant social) de supprimer la notion de danger par une action éducative directement dans la famille (dans le cas d'un danger latent), ou bien dans le cadre d'une protection hors famille (dans le cas d'un danger patent).	=	SA PSE	SERVICE D'ACCOMPAG MENT Mission psycho-socio- éducative
				PPP	Services organisant de projets pédagogiques particuliers

				Belgique / Wallonie
		SIGLE	DEFINITION	DESCRIPTION
u code de ève de la . Ces missions n et de soutien en difficultés en charge n ne peuvent	=	SAJ	Service d'aide à la jeunesse	Dirigé par un Conseiller de l'aide à la jeunesse et composé d'une section sociale, d'une section administrative et d'une section de prévention générale. Le SAJ intervient soit à la demande des intéressés, soit à la suite d'inquiétudes qui lui sont communiquées par des personnes ou des services extérieurs.
(ordonnée par de plusieurs de en ir social pour enouvelable o s'inscrit dans nger. Il s'agit ecialisé, t social) de action dans le cas d'un ine protection ent).	II	EMA	Equipe Mobile d'Accompagnem ent	Tribunal de la jeunesse peut imposer au jeune ayant commis des fait répréhensibles, pour une période déterminée, une mesure d'intervention éducative dans son milieu de vie, encadrée par une Equipe Mobile d'Accompagnement (EMA) à qui sera confiée la prise en charge du jeune.
		SA PSE	SERVICE D'ACCOMPAGNE MENT Mission psycho-socio- éducative	Assurer une mission d'accompagnement intensif de l'enfant, de sa famille et de ses familiers dans le milieu de vie, lorsque la prise en charge d'un enfant de 0 à 6 ans en situation de négligence grave, potentielle ou avérée, ou de maltraitance. Apporter à l'enfant, sa famille et ses familiers un accompagnement social, éducatif et psychologique dans le milieu de vie et à apporter, à la suite de cet accompagnement, une aide spécifique à l'enfant en résidence autonome
		PPP	Services organisant des projets pédagogiques particuliers	Les missions de ces services sont définies dans leur projet pédagogique particulier. Certains organisent des séjours de rupture, le plus souvent à l'étranger, prioritairement à l'intention des jeunes ayant commis un FQI (Fait qualifié infraction)

PIJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse	La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est la direction de la justice des mineurs. Elle est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.	=	IPPJ	Institutions publiques of protection jeunesse
				SPJ	Service de Protection Jeunesse
				SARE	Services d'Actions Réparatrice Educatives
Club de prev	Club de prévention	Structures qui mènent une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion. L'action éducative de ces organismes est menée en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels. Les clubs et équipes de prévention se consacrent à un travail de rue: la rue, les bas d'immeubles, les salles de jeux, cafés, alentours des établissements scolaires, stades et autres lieux publics où circulent les jeunes. Le local du club est un lieu d'accueil, un repère, l'origine de certaines réponses, généralement le siège de l'équipe.	=	АМО	Accueil en Milieu Ouve

IPPJ	Institutions publiques de protection de la jeunesse	Lorsqu'un jeune a commis un fait particulièrement répréhensible (un fait qui, s'il était commis par un adulte, serait qualifié infraction), le Tribunal de la jeunesse peut confier ce jeune pour une période déterminée à une des cinq Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) gérées par la Communauté française et investies de la prise en charge pédagogique et éducative de cette catégorie d'adolescents.
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse	Dirigé par un Directeur de l'aide à la jeunesse et composé d'une section sociale et d'une section administrative, a été créé lui aussi dans chaque arrondissement judiciaire.
SARE	Services d'Actions Réparatrices et Educatives	Apporter une réponse restauratrice et éducative aux faits qualifiés d'infractions
АМО	Accueil en Milieu Ouvert	Proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familiers.

RHJ	Résidence Habitat Jeunes	Résidence sociale pour jeunes qui logent à bas prix des jeunes actifs en situation précaire entre 16 et 30 ans. Plus que du logement, les RHJ offrent un accompagnement individuel ou/et collectif pour favoriser l'émancipation des jeunes et le vivreensemble.	=	ł
EVA	Entrée dans la Vie Adulte	Ce dispositif, mis en oeuvre par le Département du Nord, vise à préparer, dès l'âge de 16 ans, le passage à la majorité, à favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.	=	3
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	Les CHRS sont des établissement qui assurent l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortants de prison.	=	IN C
MECS	Maison d'Enfance à Caractère Social	Etablissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert (les enfants sont alors scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur). Les MECS relèvent de la compétence du Conseil Départemental, qui donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).	=	9

=	Kot tremplin		Il s'agit de logements à bas coût pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le but est d'aider des jeunes en difficulté tout en leur offrant un encadrement pédagogique.
=	SA SE	SERVICE D'ACCOMPAGNE MENT Mission socio-éducative	Assurer une mission d'accompagnement intensif de l'enfant, de sa famille et de ses familiers dans le milieu de vie, lorsque la prise en charge d'un enfant de 0 à 6 ans en situation de négligence grave, potentielle ou avérée, ou de maltraitance. Apporter à l'enfant, sa famille et ses familiers une aide éducative dans le milieu de vie et à apporter une aide à l'enfant en résidence autonome.
=	Maison d'Accueil		Les maisons d'accueil ont pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.
=	SRU	services résidentiels d'urgence	Organiser un accueil collectif d'au moins 7 enfants qui nécessitent une aide urgente consistant en un hébergement en dehors de leur milieu de vie Réaliser des missions d'observation, d'investigations et d'aide à l'orientation de l'enfant et de sa famille Durée du mandat : 20 jours, renouvelable une fois

CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	Etablissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Les CCAS possèdent une double fonction: Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social), fruit de la politique d'action sociale de la commune.
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation	Anciennement appelé le 115, le SIAO a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux
Samu Social	Service d'Aide Médicale d'Urgence Sociale	En relation avec le numéro d'urgence sociale 115, les équipes du Samu social peuvent informer les personnes sur les solutions d'hébergement dont elles peuvent bénéficier, leur laissant le choix d'accepter or non cette aide. Dans certains cas, le transport des personnes vers les lieux d'hébergement est assuré par l'équipe elle-même. Service u urgence pour res jeunes en annicaite de moins de 21 ans. Le Service Social Départemental est un service public de l'action sociale du département. Il se compose d'assistants de service social et de conseillers en économie sociale et familiale qui vous accueillent au sein des UTPAS et vous aident à surmonter vos difficultés familiales, financières, de logement,
SSD	Service Social Départemental	
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement	L'AVDL est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. Il est mené par les travailleurs sociaux d'associations, les opérateurs AVDL. La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage accompagné.

CPAS	Centre Public d'Actions Sociales	Assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services.
SRG	services résidentiels généraux	Organiser un accueil collectif. A titre complémentaire : Accompagner des jeunes en résidence autonome, Mettre en œuvre des programme d'aide en vue de la réinsertion familiale de jeunes à l'issue de l'accueil du jeune
SROO	services résidentiels d'observation et d'orientation	Organiser l'accueil collectif et l'éducation de 10 à 15 enfants qui présentent des troubles et des comportements nécessitant une aide spécialisée en dehors de leur milieu de vie et justifiant par leur gravité l'observation, l'analyse approfondie et une action spécifique visant au dépassement de la crise.
SROO EVM	Services résidentiels d'observation et d'orientation au bénéfice d'enfants victimes de maltraitance	Organiser un accueil collectif de 12 enfants qui nécessitent une aide particulière et spécialisée, éventuellement urgente, eu égard aux faits de maltraitance dont ils sont les victimes ou dont on suspecte l'existence. Durée du mandant : 3 mois, éventuellement renouvelable une fois
SRS	Services Résidentiels Spécialisés	Organiser un accueil collectif de 15 jeunes Elaborer et encadrer des projets d'aide en vue de la réinsertion familiale de jeunes à l'issue de l'accueil du jeune Elaborer et encadrer des projets d'aide en vue d'un essai de vie en résidence autonome à l'issue de l'accueil du jeune

=

DTPAS	Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale	La Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale est un échelon de déconcentration des services départementaux où s'exerce la responsabilité de la mise en œuvre des politiques sociales et médico- sociales. Elle inscrit son action dans des bassins de vie et d'emploi.
UTPAS	Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale	Dans le département du Nord, la mission sociale est assurée par les UTPAS. Elles sont constituées de 3 services : Aide sociale à l'enfance - Protection maternelle et infantile - Service social départemental. Situés au cœur d'un quartier ou d'un territoire, les professionnels de l'UTPAS sont là pour accueillir, informer mais aussi accompagner en fonction de la problématique. Tous les domaines sont traités comme le logement, l'accès aux soins, l'alimentation, le budget Tout public peut s'adresser à une UTPAS, il n'y a pas de contraintes d'âge.
RSA	Revenu de Solidarité Active	Le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le montant du RSA pour une personne seule est de 564,78 €.
ААН	Allocation aux adultes handicapés	L'AAH est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter d'éventuelles autres ressources. Pour une personne sans ressources, l'aide est de 902,70 €.

		Les services compétents en matière d'aide à la jeunesse
MENA	Mineurs Etrangers Non Accompagnés qualifiés de mineurs en danger	(SAJ et SPJ) interviennent dans la prise en charge de MENA qualifiés de mineurs en danger. Les conseillers de l'aide à la jeunesse n'interviennent donc que si les services de première ligne, y compris ceux compétents pour offrir un logement sécure à ces MENA, ne peuvent apporter une aide adéquate au jeune.

AL	Allocations Logement	Une AL peut être versée, sous certaines conditions, à toute personne qui loue, achète un logement ou est résident en foyer. Il existe 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL est versée en raison d'un critère de financement du logement (conventionné), l'ALF est versée en raison de la situation familiale, et l'ALS est versée dans tous les autres cas.
IEJ	Initiative Emploi des Jeunes	L'IEJ est un levier financier, mis en place par l'Union européenne, afin de mettre en œuvre la Garantie européenne pour la jeunesse, élaborée suite à la crise de 2008 et son impact sur les jeunes. La Garantie européenne pour la jeunesse vise à proposer à chacun une solution professionnelle de qualité (emploi, formation, stage, alternance) dans les 4 mois suivant la fin de sa scolarité ou la perte de son emploi.
Mission Locale		La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.
ALT	Allocation Logement Temporaire	L'ALT permet l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations transitoires que pour des personnes relativement autonomes en insertion.

Halte de nuit		Les Haltes de Nuit proposent une alternative en termes de mise à l'abri à destination d'un public qui se maintient à l'écart des dispositifs d'accueil et d'hébergement de droit commun. Elles s'inscrivent dans une logique de proximité en lien avec la Coordination des maraudes et le 115/SIAO, avec pour objectif de répondre au plus près, aux besoins des personnes les plus exclues et à encourager le développement des partenariats entre acteurs de terrain autour de ces situations.
FAJEM	Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole	Les jeunes de la Métropole Eurpoéenne de Lille (MEL) âgés de 16 ans jusqu'à la veille de leur 25 ème anniversaire, en situation précaire, nécessitant un soutien ponctuel dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle, peuvent être accompagnés par le Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole, dispositif proposé et supervisé par la MEL.
MNA	Mineur Non Accompagné	MNA – anciennement Mineur Isolé Etranger (MIE) – est le terme administratif et juridique qui désigne les mineurs nés à l'étranger et qui se trouvent seuls sur le territoire français, sans adulte référent.